

Degré de jointure des prestations multifonctionnelles

Ancrée dans la Constitution fédérale, la multifonctionnalité de l'agriculture est le socle de la politique agricole suisse. Elle est également le principal argument, dans des débats nationaux ou internationaux, pour justifier le soutien apporté à notre agriculture. Une enquête réalisée par l'Université de Saint-Gall a confirmé clairement que les prestations multifonctionnelles de l'agriculture formulées à l'art.104 de la Constitution fédérale restent en parfaite adéquation avec les attentes de la population suisse vis-à-vis de l'agriculture. Les personnes interrogées ont accordé une importance particulière au respect de règles sévères en matière de protection des animaux et de l'environnement, à la réalisation d'un revenu équitable pour les exploitations performantes, au maintien d'un degré d'autoapprovisionnement suffisant et à l'entretien d'espaces publics de détente. Une enquête de l'EPFZ réalisée auprès d'experts a par ailleurs montré que si la demande de prestations multifonctionnelles pourrait à l'avenir présenter des modèles spatialement plus différenciés, les fonctions de l'agriculture devraient rester les mêmes. Dans ce contexte, le problème est moins de savoir si l'agriculture doit fournir des prestations non marchandes que si elle le fait avec efficacité.

Degré de jointure des prestations multifonctionnelles

L'efficacité des prestations multifonctionnelles implique en principe que la production couplée de l'agriculture – fourniture simultanée de produits agricoles et de prestations multifonctionnelles – soit moins chère que la fourniture de chaque prestation séparément. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) parle en l'occurrence de degré de jointure (degree of jointness). Par définition, plus ce degré est élevé, plus il est techniquement difficile de séparer la production couplée, ou plus cette dernière est avantageuse en termes de coûts (économies d'échelle). Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'évaluer la justification économique de la multifonctionnalité de l'agriculture, l'OCDE ne considère pas cette dernière dans ses dimensions normatives ou constitutionnelles, mais opte pour une approche positive. Il en découle la question suivante: l'agriculture est-elle en soi adéquate ou la plus efficace pour fournir ces prestations?

Des scientifiques de dix-sept pays se sont rencontrés

dans un séminaire de l'OCDE pour parler du degré de jointure dans l'agriculture et partager les dernières découvertes de la recherche dans ce domaine. La Suisse a apporté une importante contribution à ces débats controversés via les trois études de cas publiées dans ce numéro de la Revue suisse d'Agriculture (pages 63, 69 et 75). La discussion a montré les fortes divergences d'opinion des experts en ce qui concerne le degré de jointure et les différences perceptibles d'un pays ou d'une région à l'autre. En outre, cette rencontre a permis de constater que les méthodes scientifiques d'évaluation quantitative du degré de jointure n'en sont qu'à leurs balbutiements et qu'elles sont en partie contestées.

La jointure dans l'agriculture suisse

Il est très intéressant d'évaluer le degré de jointure de l'agriculture suisse, dans la perspective d'une utilisation efficiente des deniers publics. Cet exercice est difficile, en raison notamment de la complexité des liens entre l'agriculture et les prestations d'intérêt général, mais aussi des liens entre ces dernières. L'agriculture fournit en effet simultanément plusieurs prestations multifonctionnelles difficilement séparables, ce qui constitue un de ses principaux atouts.

Une des premières phases de l'analyse de problèmes complexes consiste à les découper en problèmes partiels et à étudier ces derniers. Dans cette optique, les études publiées ici sont la base d'une analyse plus générale de l'efficacité des prestations multifonctionnelles de l'agriculture. Même si l'évaluation définitive du degré de jointure au sein de l'agriculture suisse n'est pas encore possible, ce degré, variable selon les prestations, devrait s'avérer élevé dans la plupart des cas. L'analyse montre par ailleurs que l'évaluation du degré de jointure est un processus dynamique, car la nature des prestations multifonctionnelles, tout comme les attentes de la société, évoluent au fil du temps et de l'espace. La politique agricole suisse cherche à tenir compte de cette dynamique en développant et en adaptant constamment ses instruments politiques. Avec son système de paiements directs fait pour rétribuer les prestations multifonctionnelles, la Suisse est politiquement et scientifiquement sur la bonne voie.

Fabian Riesen, OFAG



E-mail: fabian.riesen@blw.admin.ch